LUNDI 25 FEVRIER 1889

Sir Richard Cartwright a annoncé, vendredi dernier, le dépôt d'une motion contenant un vote de blâme contre le gouvernement.

Cet avis de motion a beaucoup intrigué le public. On avait cru d'abord qu'il s'agissait des Jésuites, puis de la nomination de l'Hon. M. Dewdney. Il paraît qu'il n'en est rien et qu'il s'agit d'une simple question de tarif.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la dépêche relative à l'effondrement de la commission Parnell qu'ils trouveront à notre première page.

Le *Times* et le ministère Salisbury, qui a si malencontreusement pris fait et cause pour lui, sont littéralement couverts de confusion et les ennemis de l'Irlande ne se releveront pas de cet échec.

Les libéraux sont fort occupés, en ce moment, à chercher le moyen d'ouvrir un nouveau débat qui permettrait de placer tous leurs discours rentrés sur la question du droit de conclure des traités.

L'Union Libérale est un journal très bien rédigé, et si l'on se place au point de vue de ses fondateurs remarquablement pensé.

Les jeunes gens qui se sont mis à sa tête font honneur à la presse canadienne française et nous donnent l'espoir de voir bientôt surgir dans la province de Québec une génération brillante.

Il s'agite depuis quelques semaines dans la province de Québec une discussion bysantive d'un caractère bien curieux.

Le trésorier a établi ses comptes avec un excédant de recettes fictif en y faisant figurer au delà de $400,000 de rentrées d'arrérages dus sur la taxe des compagnies commerciales.

La dessus on dispute pour savoir si ces $400,000 sont des recettes ordinaires ou des recettes extraordinaires. "Ce sont des recettes extraordinaires" disent les conservateurs puisqu'elles ne font pas partie des revenus normaux de l'année. "Ce sont des recettes de revenu" et par conséquent les recettes ordinaires, disent les libéraux, car des arrérages en retard ne cessent pas d'être des arrérages et ne deviennent pas pour cela du capital.

Casuistes subtils, la question n'est pas là. Placez vos $400,000 au revenu ou au capital, cela ne changera rien au gouffre financier que vous avez créé.

Est il vrai que vous ayez augmenté les dépenses ordinaires dans une proportion telle qu'il vous eut été impossible de les couvrir cette année sans cette aubaine inespérée des $400,000 de la taxe sur les compagnies commerciales; et que par conséquent votre budget sera fatalement en déficit cette année et les années suivantes.

Si tel est le cas, vous avez pu établir dans vos comptes de 1888 un équilibre apparent; mais votre système financier tel que le révèlent ces mêmes comptes n'en est pas moins le déficit en permanence.

Voilà le fond de la question.

Si l'on veut se rendre compte de l'esprit de dilapidation avec lequel la province de Québec est administrée, il suffira de rappeler les faits suivants.

En arrivant au pouvoir M. Mercier avait promis l'économie la plus sévère.

Sur les entrefaites il lui est survenu de véritables aubaines. La taxe des corporations, le règlement avec Ontario, le règlement avec la ville de Montréal en tout plus de $600,000 de recettes inespérées.

En même temps M Mercier croyait indispensable d'entamer deux grosses dépenses, l'octroi de $400,000 aux Jésuites et les subventions aux ponts en fer.

Croyez-vous par hasard qu'il ait songé, sans rompre l'équilibre du budget et sans accroître la dette de la province, à couvrir ces dépenses exceptionnelles avec les $600,000 qui venaient de lui tomber du ciel?

Pas du tout

Les $400,000 des Jésuites et les subventions des ponts en fer seront imputés sur le capital c'est-à-dire qu'il faudra les payer à l'aide d'un nouvel emprunt, et les $600,000 de recettes extraordinaires que M. Mercier a eu la bonne fortune de recueillir à son entrée au pouvoir, n'auront pas servi à améliorer la la situation financière de la province. Elles se consomment à couvrir et à dissimuler les déficits annuels de l'administration libérale.

Tout fait prévoir un vaste mouvement d'émigration au Nord Ouest, le printemps et l'été prochain.

M. McMillan, agent de Toronto, reçoit des centaines de lettres demandant des renseignements sur le Manitoba, et il croit que la province d'Ontario perdra un grand nombre de ses colons qui iront chercher fortune là bas. La province de Québec fournira aussi son contingent Il paraît qu'une cinquantaine de familles irlandaises et écossaises du seul comté d'Argenteuil se préparent à partir M. John Chambers, leur délégué de Lachute, est allé dernièrement au Nord-Ouest, en quête d'un district convenable pour y fixer la petite colonie. D'un autre côté, le représentant du Pacifique à New-York, M. J. Ottenheimer, dit que les différentes lignes de steamers océaniques s'attendent à une forte émigration du vieux monde.

La législature de la Nouvelle-Ecosse est en séance. Pendant la discussion sur le discours du trône les députés de l'opposition ont raillé le silence du gouvernement et de ses amis au sujet de la question de sécession dont ils avaient fait leur cheval de bataille aux dernières élections. MM. Weeks et Fraser, deux amis du gouvernement, ont admis que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne pouvait pas ignorer le vote adverse à l'idée sécessionniste donné par les électeurs dans les dernières élections fédérales. La crainte des électeurs est pour le gouvernement sécessionniste de la Nouvelle-Ecosse le commencement de la sagesse.

ANTI-JÉSUITISME ET HOME RULE

C'est le rôle de l'opposition de chercher à mettre le gouvernement dans l'embarras. Théoriquement, c'est pour le bien public que l'opposition doit travailler; mais, en fait, elle travaille pour la conquête du pouvoir, à laquelle elle rattache d'ailleurs le bien public telle qu'elle le comprend. Il est donc tout naturel que lorsqu'elle croit trouver une question de nature à diviser la majorité ou à mettre le gouvernement en désaccord avec une partie de ses amis, elle s'empare de cette question et s'efforce autant qu'elle le peut d'embrouiller les cartes. C'est la loi même du gouvernement responsable, et il n'y a ni à s'en étonner ni à s'en indigner; sous une réserve, toutefois: C'est que le patriotisme ne soit pas sacrifié à la piquante satisfaction de harceler les ministres et de poser des questions dangereuses.

Or, il nous semble que cette réserve est méconnue actuellement, dans deux débats importants qu'on annonce comme devant avoir lieu à bref délai: celui du *home rule* et celui du désaveu du bill des Jésuites

Il y a déjà quelque chose de singulièrement contradictoire dans la position prise par une opposition, qui ne peut pas supporter l'idée que la province de Québec vote, comme c'est son droit, $400,000 aux Jésuites et qui se propose en même temps d'exiger de l'Angleterre, que cette dernière concède à la catholique Irlande ces mêmes droits dont l'exercice dans la province de Québec met nos adversaires hors des gonds. On nous dira peut-être que ce sont deux fractions différentes du parti libéral anglais, dont l'une combat le bill des Jésuites et dont l'autre soutient le *home rule*. Tout de même cette facilité à se dédoubler pour soutenir à la fois deux thèses contraires ne laisse pas d'être digne d'être signalée.

Cependant, ce n'est pas à ce point de vue que nous voulons nous placer pour apprécier ces deux campagnes Ce qui nous frappe surtout en elles, c'est leur caractère de *malfaisance* antipatriotique, c'est le tort qu'elles sont appelées à faire à la paix publique et à la cause qu'elles prétendent servir.

Comme manœuvre d'opposition, nous ne contestons pas que la questions du bill des jésuites ne soit très bien trouvée. L'orangisme, qui avait été jusqu'à présent la forteresse électorale de sir John dans Ontario, ne peut pas ne pas être hostile au bill des jésuites. Profiter de cette occasion pour soulever contre le gouvernement la fraction la plus ardente de l'orangisme, introduire dans le sein de la secte des éléments libéraux à la faveur de la campagne en cours, et disloquer ainsi son unité comme parti politique, cela peut passer assurément pour assez habile. Mais pour tenter ce coup on a été obligé de faire appel à des passions de guerre civile, d'essayer de faire revivre des rivalités de race et de religion, grâce à Dieu appaisées; et si l'on réussissait, on porterait une atteinte mortelle à la Confédération. Nous avons donc le droit de dire, qu'en cette circonstance la passion politique a fait oublier le patriotisme.

Quoiqu'il n'en soit pas tout-à-fait de même de la motion de M. Cook sur le *home rule*, cette motion n'en sera pas moins considérée par tout esprit impartial comme souverainement dangereuse et inopportune. Nous ne voulons pas faire à M Cook l'injure de croire qu'il se moque des Irlandais, en faisant semblant de prendre leur cause en main, et qu'au fond il lui est parfaitement égal de faire un tort considérable au *home rule*. Mais comment ne s'aperçoit-il pas que sa motion ne peut être que défavorable aux intérêts, bien entendus, de l'Irlande?

M. Cook n'a vu qu'une chose, c'est que la majorité gouvernementale était en désaccord sur la question du *home rule*, et que cette majorité comprenait à la fois des irlandais, des canadiens, partisans du *home rule*, et un certain nombre d'anglais, adversaires irréconciliables du même *home rule*; et M. Cook s'est dit, comme un grand cœur: "Je vais bien mettre Sir John dans l'embarras. Le voilà déjà obligé de froisser les orangistes en leur refusant le désaveu de la loi des Jésuites: je va s mettre la question de l'Irlande sur le tapis et je vais l'obliger ainsi à froisser les irlandais, parcequ'il ne pourra pas faire autrement que de concéder aux orangistes l'enterrement de la motion sur le *home rule*."

Nous croyons que Sir John sera, au fond, beaucoup moins embarrassé que M. Cook ne se le figure. Il n'a pas désavoué la loi des jésuites, parce qu'il avait à remplir son devoir de chef du gouvernement, respectueux de la constitution et équitable envers toutes les races comme envers toutes les croyances. Il écartera la motion du *home rule*, sans avoir à se prononcer sur sa valeur intrinsèque, parceque la question ne le regarde pas, et parceque nous nous sommes déjà attiré, à son sujet, en 1882, une rebuffade assez légitime du gouvernement anglais. La majorité conservatrice qui est sage et qui a confiance dans son chef lui donnera raison sur ces deux points; et, sans qu'il y ait de froissements, chacun sacrifiera ses préférences particulières à la cause commune.

Mais quel profit l'Irlande retirera-t-elle de la perspective que M. Cook lui prépare de voir le Parlement canadien repousser une motion favorable au *home rule*? Pauvres irlandais! Ce sont eux qui sont le jouet de l'opposition. La grande majorité du pays est très certainement favorable à leur cause. N'importe! Pour le plaisir de présenter une motion inopportune, on permettra à leurs adversaires de dire à Londres que le Canada a refusé de se prononcer en leur faveur et que les colonies anglaises sont *unionistes*. L'Irlande en pâtira. Mais les libéraux auront eu la satisfaction d'essayer d'ennuyer Sir John!

A TRAVERS LES JOURNAUX

La *Patrie* célébrait samedi son dixième anniversaire.

* * *

L'*Electeur* continue dans un grand article à entretenir ses lecteurs de la menace des élections fédérales prochaine.

L'*Electeur* a toujours besoin d'être préoccupé d'une menace quelconque. Voilà ce qui s'appelle de la politique pratique

* * *

Le *Star* de samedi publie un grand numéro illustré, montrant les immenses salles de composition, d'impression, de clichage et d'expédition du journal.

* * *

L'*Evening Jornal* avait dit, il y a quelques jours, que le moment était venu de renouveller entre Ontario et Québec la guerre de sécession qui a eu lieu aux Etats-Unis entre le nord et le sud.

Dans son dernier numéro il annonce que le *premier coup de canon vient d'être tiré* à la réunion orangiste d'Ottawa de vendredi dernier.

Tant qu'il ne s'agira que du bruit des éclats de voix et de boulets en papier, la guerre du *Journal* est une guerre par métaphore qui n'est de nature à inquiéter personne.

* * *

Le *Courrier du Canada* va trop loin dans son opposition au gouvernement Mercier. Le collaborateur Coquille prend part à sa polémique, et à propos des comptes publics, il reproche à M. Mercier d'avoir dépensé $14,000 pour *diners*.

M. Mercier n'en est pas encore rendu là, et *diners* a été mis ici pour *divers*.

Que deviendrons-nous si les fautes d'impression elle-mêmes se mettent à avoir de l'esprit.

* * *

L'Union Libérale n'est pas aussi satisfaite que la *Patrie* du vote par lequel les jeunes libéraux de Toronto ont résolu de proscrire la langue française. Elle publie une vive protestation adoptée à l'unanimité par le club de l'Union Libérale de Québec, et elle fait suivre cette protestation d'un article dont l'esprit se résume par les extraits ci-après:

"Nous, les libéraux français, nous rêvons de faire du Canada un grand pays sous l'égide des institutions britanniques que nous aimons et que nous admirons. Nous sommes partisans de la tolérance religieuse et nationale.

"Pour cela nous combattons tous les jours pour détruire cet esprit d'intolérance préconisé par des fanatiques.

"Nous travaillons dans la mesure de nos forces, à l'éducation politique du peuple et à créer une opinion publique large, généreuse et indépendante. L'école de la *Vérité*, dans notre province, les Orangistes dans la vôtre, les Blancs et les Jaunes, voilà deux sectes qui constituent une plaie sociale, et c'est faire œuvre de bon citoyen que de travailler à en purger le sol national."

Si les vues de l'*Union Libérale* étaient partagées par tous les libéraux français de la province de Québec, tout le monde y gagne ait. Mais nous ne croyons pas qu'on puisse dire sincèrement que le programme du gouvernement de M. Mercier et de l'*Electeur* consiste "à faire du Canada un grand pays sous l'égide des institutions britanniques." Leur programme avoué est au contraire de faire de la province de Québec un gouvernement particulariste, animé vis-à vis du Canada de passions sectionnelles et, au besoin, sécessionnistes.

* * *

Le *Globe* de samedi publie un nouvel article sur la question des biens des Jésuites, et comme preuve de son impartialité, il publie en même temps le texte de la défence que M. Mercier a présenté au sujet de ce bill l'été dernier à Coaticooke

Au risque de nous trouver en désacord avec quelques-uns de nos confrères conservateurs, nous devons dire que l'attitude du *Globe* dans la question des biens des Jésuites nous parait absolument correcte.

Dans son nouvel article, qui n'est à vrai dire que le résumé des précédents, il établit:

1o Que le bill des Jésuites lui semble mauvais.

2o Que cela ne regarde que la Province de Québec.

3o Qu'on ne peut pas reclamer de désaveu, à moins qu'on ait la prétention de vouloir soumettre la province de Québec à la domination d'Ontario, ce qui équivaudrait à proclamer la guerre civile et la destruction de la confédération.

Que le *Globe* se prononce contre le principe du bill des Jésuites, cela est tout naturel de sa part, et d'ailleurs parfaitement indifférent. Le point essentiel est qu'il est d'accord avec l'*Empire* pour proclamer que ni les gens d'Ontario ni le gouvernement fédéral n'ont à se mêler d'une question qui est du ressort exclusif de la province de Québec.

La captivite du Pape

Une protestation solennelle

L'UNIVERSITE D'OTTAWA

Discours par le Révérend Père Augier, le Grand Vicaire et autres

A huit heures, hier soir, la grande salle académique de l'Université d'Ottawa était remplie jusqu'à ses extrêmes limites par l'élite des citoyens d'Ottawa, venus pour protester contre la captivité du Saint-Père et demander le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque Taché a par sa présence donné une plus grande solennité à la séance. Au nombre des ecclésiastiques présents à cette assemblée, étaient au premier rang le Très Révérend M. Routhier, Vicaire-Général de l'archidiocèse d'Ottawa, qui a présidé l'assemblée; le Revérend Père Augier, supérieur du Collège d'Ottawa; le Révérend Père Gonthier, supérieur des Dominicains d'Ottawa; les Révérends Pères Provost et Harnois, de Hull; le Révérend M. Prud'homme, curé de Ste. Anne; les Révérends Pères du Collège d'Ottawa. Au nombre des citoyens figuraient les honorables sénateurs Girard, O'Donohue et Scott, MM. les députés Curran, Landry, Choquette, Joncas, McMillan, MM. les échevins Durocher, Heney, Laverdure, MM. F. R. E. Campeau, Benjamin Sulte, P. H. Chabot, F. Boucher, Emmanuel Tassé, Stanislas Drapeau, O. Brousseau, etc.

M. J. Richardson fut nommé secrétaire.

M. le Grand-Vicaire Routhier expliqua, en termes éloquents, le but de l'assemblée, en faisant remarquer que la ville d'Ottawa accomplissait aujourd'hui un acte de reconnaissance envers le Saint Père qui a daigné établir ici la deuxième université en Amérique.

Le Révérend Père Augier exposa la question avec un grand talent. Eloquence, élévation dans les idées, dialectique inattaquable, toutes ces qualités se retrouvaient dans le discours magistral prononcé par le Révérend Père Augier. Nous craindrions d'en diminuer la valeur en faisant un résumé qui ne rendrait pas justice à ce discours.

L'orateur suivant fut l'honorable sénateur Scott, qui était chargé de proposer la première des résolutions de protestation.

Voici ces résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité et avec le plus grand enthousiasme.

Proposée par l'honorable sénateur Scott et l'honorable sénateur O'Donoghue:

1ère Résolution — Attendu que par l'effet d'une providence spéciale de Dieu, la souveraineté et le pouvoir temporel du Pape ont été pendant des siècles le moyen d'assurer au Pontife romain l'indépendance d'action indispensable au gouvernement de l'Eglise, nous considérons leur rétablissement d'une importance vitale pour les intérêts de la religion.

2ème Résolution, proposée par M. J. J. Curran, député, et M. Emm. Tassé, ex-zouave pontifical—Nous catholiques de la capitale du Canada, réunis en assemblée, faisant usage du droit de manifester nos opinions que nous garantissent les institutions libérales de notre pays, croyons notre devoir d'exprimer notre profonde sympathie envers la Personne Auguste du Souverain Pontife, au milieu des épreuves auxquelles Elle se trouve actuellement en butte et de faire parvenir à Sa Sainteté l'assurance de notre inaltérable fidelité.

3me Résolution proposée par l'honorable Girard et M Moylan. Attendu que les titres de la souveraineté temporelle du Pape sont mieux établis que ceux d'aucune autre souveraineté, que cette souveraineté est la plus ancienne de l'Europe, son origine la plus légitime, sa conservation la plus pacifique et son influence la plus efficace à procurer le progrès moral de l'humanité, nous qualifions d'injustes et proclamons dignes d'une inexcusable réprobation les efforts qui ont été faits pour dépouiller le souverain Pontife d'une partie ou de la totalité de ses états.

4ème Résolution proposée par M. Benjamin Sulte et M. Frank McDougall—Attendu que la prise de la Ville Eternelle en septembre 1870 par le gouvernement Piémontais, au mépris du droit des gens, provoqua alors et ne cesse de provoquer à condamnation et l'exécration de tous les chrétiens; attendu que la loi dite des garanties ne garantit rien, ni les droits, ni la dignité, ni l'indépendance du souverain Pontife; attendu que les lois pénales dernièrement votées dénotent l'hostilité la plus profonde contre le Saint Père et son gouvernement spirituel de l'Eglise, nous proclamons solennelement notre persuasion et notre conviction inaltérables que rien en dehors de la restitution au souverain Pontife de son pouvoir temporel ne pourra lui assurer l'indépendance que réclame le gouvernement de l'Eglise.

5ème Résolution proposée par M. le chevalier F. R. E. Camp au et M. le chevalier Heney—Nous catholique de la ville capitale de la Puissance du Canada, nous associons sans réserve à nos frères du monde entier pour affirmer et revendiquer les droits du Père commun des fidèles.

Après l'adoption des résolutions, et les discours prononcés par chacun de ceux qui les ont proposées l'adresse suivante a été lue en français et en anglais et adoptée à l'unanimité:

A SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

Très Saint Père,

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous, catholiques de la ville d'Ottawa, capitale du Canada, désirons ardemment nous unir à tous les fidèles du monde entier pour lui exprimer nos sentiments d'amour envers Sa Personne et notre indignation toujours croissante contre les ennemis du Saint-Siège. Plus la liberté religieuse dont nous jouissons est grande, plus vivement nous sentons nous pressés de condamner l'audace aveugle et inouï avec laquelle un Etat soi-disant catholique, non-seulement a envahi à mains armées les droits sacrés et séculaires de l'Eglise et garde depuis lors la tête de l'Eglise sous sa puissance ennemie, au mépris de toutes les lois divines et humaines, mais encore tout dernièrement l'a, par un code de lois iniques, entierement privée de sa liberté et indépendance.

C'est pourquoi, réunis dans la salle académique de cette Université d'Ottawa que Votre Sainteté a daigné avec une bonté extrême et vivement appréciée par toute notre ville et toute notre province d'Ontario, ériger canoniquement en université catholique, en présence de ministres, sénateurs et députés, avec le concours de nos meilleurs citoyens, nous avons cru de notre devoir de proclamer une fois de plus notre admiration pour le magnanime Pontife qui ne cesse de protester héroïquement contre l'injustice et aussi notre confiance inébranlable dans la Divine Providence qui bientôt terrassant les ennemis du Saint-Siège, lui rendra sa nécessaire liberté et son ancienne gloire.

Daigne Votre Sainteté accepter nos humbles vœux et nous accorder sa bénédiction apostolique."

Il était près de minuit lorsque la séance a été terminée.

Le meurtre de samedi

NOUVEAUX DETAILS

L'enquête, commencée samedi par M. le Dr. Robillard, a été ajournée à ce soir, à sept heures, à la morgue, mais nous pouvons donner quelques nouveaux détails sur les circonstances qui ont précédé le meurtre.

Madame Kelly était une femme de journée et elle habitait de temps à autre chez madame Cooper, au numéro 268, rue Clarence, où on l'a trouvée assassinée.

La veille de l'assassinat, madame Kelly travaillait chez M. John Corcoran, rue Besserer, et partait de là vers les dix heures du soir malgré les avis de madame Corcoran, qui ne voulait pas la laisser sortir. Elle était alors un peu sous l'influence de la boisson.

On suppose qu'elle s'est rendue directement à la maison de madame Cooper, qui vit seule depuis que son mari a été mis en prison pour vol de charbon, et dont la maison n'a pas une très bonne réputation.

Les personnes arrêtées en attendant l'enquête sont madame Cooper que la police a trouvée dans la maison, samedi matin, M et madame Heidricks, (et non pas Enrigh) lesquels demeurent dans la maison en face, mais qui, paraît-il, avaient passé une partie de la précédente chez madame Cooper, et un nommé Rothwell, qui en était parti vers les deux heures du matin.

M. Cuddie, le voisin, dit n'avoir pas entendu de bruit ni d'altercation pendant la nuit ou le matin, mais une visite de la maison indique qu'il y a eu bagarre.

Comme nous l'avons dit, samedi, la hachette trouvée dans la cuisine portait des taches de sang, et l'escalier au pied duquel madame Kelly a été trouvée sans vie portait de nombreuses taches de sang que l'on avait essayé de faire disparaître le matin en les grattant.

Au commencement de l'enquête quelqu'un a émis l'idée que la femme Kelly avait pu tomber de l'étage supérieur et se tuer dans sa chute sur les marches de l'escalier, mais cette version sera difficile à soutenir après l'enquête, car tout indique qu'il y a eu lutte.

La police a télégraphié samedi au seul fils de madame Kelly qui travaille dans un chantier, dans Ontario.

L'enquête se continuera ce soir.

Nos lecteurs auront pu apprécier la sureté et l'étendue des informations que, grâce à son service spécial, notre journal donne sur la crise française.

Colonie de Terreneuve.

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15 ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances —ou— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier. Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockliffe, dans la vicinite de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taux de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.

TAYLOR McVEITY,
Solliciteur pour les applicants

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de Nouveautés et de Tailleur au numéro 88½, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs federaux & provinciaux

48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA

Consultation de 9 heures a. m. a 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la malle ou le télégraphe remplies avec promptitude.

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin

Communication téléphonique. 1-2-88

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H. Walker. D. L. McLean. C.A. Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Sollicitieur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 155 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU: —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stockhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 485 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fins Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union, D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau au dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos. Facile à Manier
7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez pour avoir le Catalogue illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 236 to 244 S. Canal St., Chicago, Ill.